

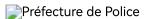
Confirmation de votre demande de contact via le formulaire : Contacter votre commissariat

1 message

Préfecture de Police <noreply@interieur.gouv.fr>

Reply to: Préfecture de Police <noreply@interieur.gouv.fr>

To: esthe

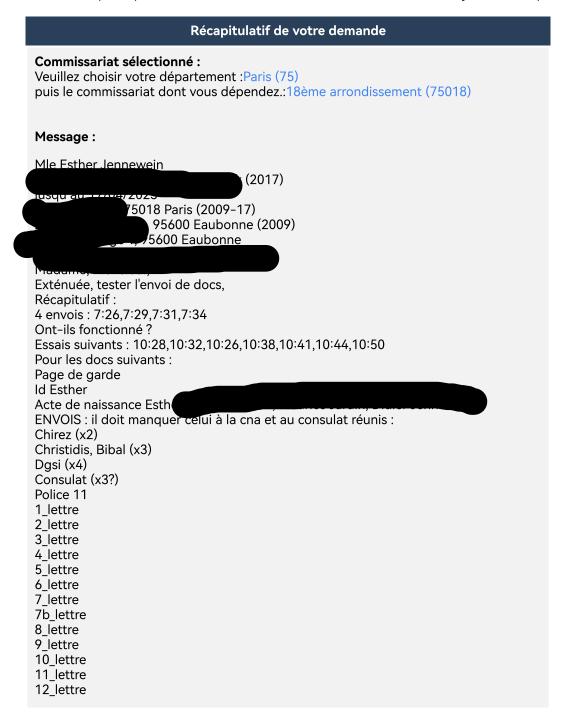


Mon, 6 Feb 2023 at 11:45

Bonjour Madame Jennewein Esther,

La préfecture de Police vous remercie de votre message. Le délai moyen de prise en compte de votre demande est de 5 jours.

Merci de ne pas répondre directement à ce courriel, celui-ci vous est envoyé automatiquement.



Reste d'essayer : Les Mp facebook, parties du feed, il en manque,

Comments.

je viens de le fermer et le zip ne passera pas ici juste ce matin, je le tente avant mon rdv, cela me fait moins peur avant de partir, simplement.

Même chose pour instagram,

La facture de 50£ Transports (x3)

6 pièces jointes : tentative de...Une des 1ères.

10 srennshots.

Cordialement.

Merci.

Ou de transmettre à qui de Droit.

Cette demande a été effectuée via le formulaire Contacter votre commissariat de la page http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/presentation/les-directions-et-services/directions-de-policeactive/contacter-votre-commissariat du site Internet de la préfecture de Police.

Nous vous invitons à conserver cet accusé d'enregistrement qui atteste de la bonne réception de votre demande par notre système. Il ne préjuge pas de la conformité de son contenu qui dépend entre autres de l'étude des pièces fournies.

À compter de la réception de votre demande par nos services, vous recevrez, à l'adresse électronique indiquée, un accusé de réception dans les 7 jours suivants.

Si l'instruction de votre demande nécessite des informations complémentaires, le service compétent vous contactera et vous indiquera la liste et le délai pour les fournir.

Il est inutile de renouveler votre demande ou d'engager une démarche de relance avant un minimum de 8 jours. Au-delà de ce délai, nous vous invitons à vous adresser à nouveau l'administration via le site Internet.

Cordialement.

La préfecture de Police.

Pour toute information complémentaire, rendez-vous sur https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr